



Paris le 16 mars 2017

Objet : Votes en Assemblées générales 2017

Comme nous vous l'écrivions l'an passé, l'association Ethique et Investissement a, dès sa création, manifesté sa volonté d'engagement auprès des entreprises en suscitant rencontres et dialogues en vue d'améliorer leurs comportements.

Cet objectif ambitieux mais évident, si l'on cherche à mettre en pratique la pensée sociale de l'Eglise, peut et doit être également celui des actionnaires que vous êtes ! En effet, chaque actionnaire a un droit essentiel : le droit de vote en Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est le moment unique où l'actionnaire d'une entreprise peut exprimer son point de vue. Certes, les modes d'investissements actuels les plus courants se font de façon indirecte, c'est-à-dire à travers l'achat de parts de fonds gérés par des sociétés de gestion, et c'est donc auprès de vos gestionnaires que vous pouvez réagir, en leur demandant quelle politique de vote ils pratiquent et en vérifiant qu'elle vous convient !

Nous vous proposons donc d'envoyer à nouveau une lettre (modèle ci-joint) à vos gérants. Cette lettre reprend, pour les points du ressort des votes en assemblées générale, ceux qui nous paraissent essentiels au regard de la charte d'Ethique et Investissement. Pas de grands changements par rapport à ceux de l'année dernière. Les thématiques sont récurrentes.

Cette année, nous suivrons plus spécifiquement trois grandes assemblées, celles de Renault, de Vivendi et de Sanofi, nous vous ferons part de nos réflexions sur leur situation dans notre prochain courrier sur le bilan de cette campagne de vote.

N'hésitez pas à demander à vos gérants de vous fournir, à la fin de la saison des votes, vers Septembre-Octobre, un rapport sur les votes de vos fonds ; cela vous permettra de contrôler l'application de leurs politiques et le respect de vos recommandations.

Petit à petit par vos votes, vous pourrez ainsi contribuer à faire évoluer les entreprises ! En effet, la baisse du taux d'approbation des résolutions présentées aux votes des assemblées générales, oblige progressivement les entreprises à reconsidérer leur gouvernance, leur management etc... Encore faut-il que les gestionnaires de fonds soient attentifs à l'orientation de leur politique de vote et n'hésitent pas à dialoguer avec l'entreprise. Vous pouvez et vous devez les y inciter.

En espérant que, par ce courrier, vous prendrez toute la mesure de votre responsabilité d'actionnaire au service du bien commun, nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples explications.

Geoffroy de Vienne
Président